

Questions de la commission urbanisme du comité des sports et loisirs de Pouvoirville (CSLP) au commissaire enquêteur du PLUIH

- Pourquoi les hauteurs initiales de 6 m dans l'ancien PLU (correspondant à R+1) passent-elles à 7 m par défaut ?
Cette modification est appliquée dans de nombreuses zones de Pouvoirville et peut en particulier impacter les constructions (en jouant sur les hauteurs pour « gagner » un étage) sur les zones repérées comme « sensibles » en raison notamment de leur étroitesse (chemin des Clotasses, chemin du rat, chemin de Narrade, chemin Plantade) .
Nous souhaitons un maintien des hauteurs à 6 m et le CES à 20% voire 10% dans les zones sensibles pour limiter les surfaces de constructions et les flux de voitures engendrés.
- Le classement des parcelles autour de l'hôpital Larrey est inchangé en UC1 (à vocation générale d'équipements d'intérêt collectif ou de services publics) constructible sur une hauteur élevée (24m) . Il faudra veiller au maintien des arbres récemment plantés en cas de changement d'affectation de la zone.
- La parcelle de l'entreprise ACTIA devient UA1, zone à vocation économique permettant comme auparavant des constructions d'une hauteur de 16m. Dans l'ancien PLU la zone était classée UE1 zone à vocation économique spécialisée en contact avec l'habitat de proximité, y aura t il un impact sur les hauteurs à respecter par rapport aux parcelles adjacentes au sud ?
- pourquoi les zones NH ,AUO, UCQ et UE1 ont-elles été abandonnées ?
- comment seront appliquées les règles concernant les parcelles qui étaient constructibles et qui sont classées maintenant en NS ou A par les services de l'urbanisation ?

Remarques d'ordre général :

Les chemins communaux ou ruraux très utilisés doivent être mieux entretenus et d'autres, doivent être réhabilités ,celui qui part de l'église Saint Agne à Ramonville vers le chemin des Clotasses et cela vaut aussi pour le chemin de Bonneval).

L'urbanisation du Chemin du Vallon nous semble la plus susceptible de densification pour les prochaines années, du moins sur les terrains déjà classés comme constructibles. Mais cette partie , déjà dense en particulier sur la colline, n'a pas d'accès facile au centre de Pouvoirville et aux services, aux commerces et aux équipements (écoles, crèche ,collège...). A minima, un accès piétons, vélos entre le Vallon et le chemin de Pouvoirville nous semble indispensable. Nous souhaitons que les services de l'urbanisme soient particulièrement vigilants sur l'éloignement des constructions par rapport aux voiries de façon à dégager des espaces piétons et vélos et ce même dans les impasses.

La présence d'équipements collectifs municipaux dans le quartier même nous semble maintenant indispensable et notamment la halle de sports promise depuis longtemps.

Le PLUIH est sous tendu par des options sur la mobilité dans l'agglomération, cette problématique est particulièrement importante pour le quartier de Pouvoirville. Les modifications ne font pas apparaître de façon claire les choix ou les alternatives pour l'avenir à ce sujet. De fait Pouvoirville représente pour les habitants des communes situées dans les coteaux (SICOVAL), un point d'accès naturel pour le Collège et Lycée Bellevue, l'Université Paul Sabatier et le CHU de Rangueil.

Il serait donc logique que le nouveau Plan de Mobilité de la Grande Agglomération Toulousaine comporte un chapitre sur Pouvoirville et plus largement sur les communes des coteaux qui dépendent du SICOVAL pour optimiser les déplacements et notamment les transports en commun et les infrastructures qui s'y rattachent (réseaux de bus plus étoffés, parkings de délestage etc)

Malgré l'importance des pôles d'attraction cités ci-dessus ce chapitre n'apparaît pas dans le projet de PLUIH.

05/02/25